



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Lyme

Question écrite n° 37005

Texte de la question

M. Lucien Degauchy interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la maladie de Lyme. Cette maladie (borréliose de Lyme) est une infection bactérienne transmise à l'homme par morsure de tiques, des acariens surtout présents dans les zones boisées ; l'Oise, qui compte 128 700 ha de forêts, n'est pas épargnée par la contamination. Cette maladie est sous-estimée en France car, si elle est bénigne traitée à temps, elle peut avoir des conséquences très graves sur la peau, les articulations et le système nerveux lorsqu'un traitement antibiotique n'a pas pu être prescrit rapidement. Aussi il souhaite savoir quelles mesures de prévention et d'information pourraient être mises en place pour sensibiliser la population sur les risques que peuvent entraîner les piqûres de tiques.

Texte de la réponse

La borréliose de Lyme est une maladie infectieuse, identifiée en 1975 qui fait l'objet depuis plusieurs années d'une surveillance chez l'homme comme chez l'animal (les chiens et les tiques) afin de mieux définir son importance quantitative, sa localisation précise et ses facteurs de risque. Cette surveillance a permis de mettre en évidence l'expansion géographique progressive de l'aire de transmission en France. Cette maladie peut être contractée sur tout le territoire (à l'exception de la haute montagne et du littoral méditerranéen, milieux peu favorables à la survie des tiques). Il existe des zones géographiques où l'incidence est localement beaucoup plus élevée, par exemple en Alsace (200 cas pour 100 000 habitants par an), en Corrèze, ou dans la Meuse. La symptomatologie, le diagnostic et le traitement de la maladie de Lyme sont bien documentés en cas de morsure récente et de symptômes nets et objectifs. Une conférence de consensus de la société de pathologie infectieuse de langue française en a précisé les points principaux en 2006, et ses recommandations sont accessibles par tout médecin. Les actions de formation continue, notamment impulsées localement par les unions régionales des médecins libéraux (URML), sont adaptées aux spécificités régionales de la pathologie rencontrée. En cas de morsure ancienne et devant des symptômes non spécifiques, les attitudes diagnostiques et thérapeutiques ainsi que les aspects nosologiques méritent d'être précisés. Ainsi, la ministre des affaires sociales et de la santé a récemment saisi le haut conseil de la santé publique (HCSP) pour qu'il actualise l'état des connaissances sur l'épidémiologie, les techniques diagnostiques et les orientations de traitement de cette affection ainsi que les axes de recherche éventuels.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37005

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9367

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11250